

**Arrêté fixant la composition de la commission
administrative paritaire compétente à l'égard du corps
des instituteurs et des professeurs des écoles du
département de Seine-et-Marne**

La directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28-05-1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal de répartition des sièges établi le 8 décembre 2022,

Arrête

Article 1^{er} :

La commission administrative paritaire départementale instituée auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, compétente à l'égard du corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département, est constituée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
Gilles BOUSQUET, adjoint à la DASEN en charge du 1^{er} degré
Sylvain DEMONT, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
Olivier DURIEUX, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Fontainebleau
Pierre BREMONT, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Champs-sur-Marne
Catherine PINTO, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Lagny-sur-Marne
Sylvie DUDON, inspectrice de l'éducation nationale Pré-élémentaire
Hanane MOUGHAMIR, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Moissy-Cramayel
Xavier NICOLAS, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Meaux Nord
Sabah CARIOU, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Seine et Loing

Membres suppléants

Sophie THIEBAUT-PHILIPS, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Dammarie-les-Lys
Jean-Baptiste BECOURT, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Chaumes-en-Brie
Florence GILAT, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Sénart
Martial DEPAGE, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Meaux Villenoy
Caroline RAFFARD, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Pontault-Combault

Sophie RIARD, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Claye-Souilly
Franck MOULHIAC, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de la Ferté-sous-Jouarre
Paul QUESNEY, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Combs-la-Ville
Jean-Charles POCHET, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Ozoir-la-Ferrière
Anouck DECHAMBRE, Cheffe de la division des personnels enseignants

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au titre du FNEC-FP-FO

Titulaire	Suppléant
Laurence DELAPORTAS - PE classe normale – brigade départementale - EE "Les Capucins" - Melun	Romain MAHLER - PE classe normale – brigade départementale – EM "Les Régalles"- Savigny-le-Temple
Karim BENATTI - PE classe normale - adjoint - EE "Claude Sigonneau" – Montereau-Fault-Yonne	Ingrid DOELLO – PE classe normale – adjointe – EM "Casse-Noisettes" – Congis-sur-Thérrouanne

Au titre du SNUipp-FSU

Titulaire	Suppléant
Clotilde GAUTHIER – PE hors classe – adjointe – EM "Victor Hugo" – Montereau-Fault-Yonne	Emmanuel MARTEAU – PE hors classe – brigade départementale – EE "Le Château" - Nangis
Véronique OSIKA FONTENOY – PSY EN classe exceptionnelle - EM "Clémenceau" – Thorigny-sur-Marne	Cathy PAULET – PE classe normale – adjointe - EM "Bel Air" - TORCY
Thierry GRIGNON – PE hors classe – brigade départementale – EE "Beausoleil" – Combs-la-Ville	Clotilde ABOUT-CHEVROLLIER – PE classe exceptionnelle – directrice – EEA "Molière" – Le Mée-sur-Seine
Julie ALIX – PE classe normale – adjointe – EM "La Butte Montceaux" – Avon	Irwin CARTERON – PE classe normale – directeur - EE "Jean Rostand" – Crégy-lès-Meaux
Florence HUOT – PE hors classe – adjointe - EM "Elsa Triolet" – Mitry-Mory	Marie-Pierre MOLINA – PE classe normale – adjointe – EP "Jacques Davis" - Nemours

Au titre du SE Unsa

Titulaire	Suppléant
Luc MICHEL – PE classe normale – brigade départementale – EM "Françoise Dolto" – Melun	Bertrand DUPONT – PE classe normale – brigade départementale – EE "Jules Ferry" - Melun
Bénédicte BLIN – PE hors classe – adjointe - EM "Henri Maugé" – Champagne-sur-Seine	Lisa ROCHOWIAK – PE classe normale – adjointe – EE "Pierre et Marie Curie" – Montereau-Fault-Yonne

Au titre du SNE

Titulaire	Suppléant
Marjorie MARIE – PE classe exceptionnelle – directrice – EP "La Chenière" Montcourt-Fromonville	Cécile CASTELOT – PE hors classe – EP "Jules Verne" - Bussy-Saint-Georges

Article 2 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le 21/12/2023

La rectrice et par délégation,
l'inspectrice d'académie-directrice académique
des services de l'éducation nationale de Seine et-Marne

Valérie DEBUCHY